

CONSEIL MUNICIPAL de LE VERGER

Séance du 25 juin 2020

Compte rendu

DATE DE CONVOCATION 18/06/2020	L'an deux mil vingt, le 25 juin à 20h30 , le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de LE VERGER en séance publique sous la présidence de Madame Sylvie GALIC, Maire de LE VERGER.
DATE D’AFFICHAGE 30/06/2020	Etaient présents : Delphine BALIN, Thierry BOURVEN, Patrick CHRISTEL, Delphine DELCAMBRE (arrivée au point 4), Valérie FABRE, Sylvie GALIC, André GUILLOUX, Sonia LEPAGE, Antoine NOZAY, Minh-Duc PHAM, Céline ROLLANT (arrivée au point 13), Florence TOQUÉ.
NOMBRE DE CONSEILLERS	Absents :
EN EXERCICE..... 15	Absents excusés : Robert FOUGERAY, Patrick CHRISTEL, Nolwenn MARTIN
PRESENTS..... 12	Pouvoirs : de Robert FOUGERAY à André GUILLOUX, de Patrick CHRISTEL à Minh-Duc PHAM et de Nolwenn MARTIN à Sylvie GALIC
VOTANTS..... 15	

N° 06.2020.01 – ADMINISTRATION GENERALE – Tenue de la séance à huis clos

Après délibération et à l'unanimité, les membres du conseil municipal décident de se réunir à huis clos.

N° 06.2020.02 – ADMINISTRATION GENERALE - Désignation du secrétaire de séance

Après délibération et à l'unanimité, les membres du conseil municipal désignent Florence TOQUÉ en qualité de secrétaire de séance

N° 06.2020.03 – ADMINISTRATION GENERALE - Adoption du procès-verbal de la réunion du 25 mai 2020

Le procès-verbal de la réunion d'installation du conseil municipal du 25 mai 2020 est adopté à l'unanimité

N° 06.2020.04 – ADMINISTRATION GENERALE – Détermination du nombre d'adjoints

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-2 ;

Considérant que le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal ;

Après délibération et à l'unanimité, les membres du conseil municipal décident :

- de supprimer le poste d'adjoint vacant,
- de conserver les 3 postes d'adjoints existants.

N° 06.2020.05 - ADMINISTRATION GENERALE - Délégations du Conseil Municipal au Maire

Après délibération et à l'unanimité, les membres du conseil municipal :

- adoptent les délégations du Conseil Municipal au Maire,
- prennent acte que la délibération est révocable à tout moment,
- proposent que la délégation soit exercée par le 1^{er} adjoint en cas d'empêchement du Maire.

N° 06.2020.06 - ADMINISTRATION GENERALE – Désignation des membres des commissions municipales

Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité, approuve le tableau de désignation des membres des commissions municipales.

N° 06.2020.07 - ADMINISTRATION GENERALE – Désignation du délégué à l'assemblée générale de l'AUDIAR - Agence d'Urbanisme et de Développement Intercommunal de l'Agglomération Rennaise.

Le conseil municipal, après délibération, désigne Mme FABRE Valérie pour représenter la commune à l'AUDIAR, Agence d'Urbanisme et de Développement Intercommunal de l'Agglomération Rennaise.

N° 06.2020.08 - ADMINISTRATION GENERALE – Désignation d'un délégué et d'un représentant au SMICTOM du centre ouest d'Ille et Vilaine.

Le conseil municipal, après délibération, désigne, pour représenter la commune au SMICTOM :

Délégué : M. GUILLOUX André et représentant : M. LABBÉ Robert.

N° 06.2020.09 - ADMINISTRATION GENERALE – Désignation d'un représentant au Conseil d'Administration de l'association l'ETAPE de Mordelles

Le conseil municipal, après délibération, désigne M. BOURVEN Thierry pour représenter la commune au Conseil d'Administration de l'association l'ETAPE de Mordelles.

N° 06.2020.10 - ADMINISTRATION GENERALE – Désignation d'un représentant à l'OSCOR - Office des Sports des Communes de l'Ouest Rennais.

Après délibération, le conseil municipal désigne M. MATALI Thomas pour représenter la commune à l'OSCOR – Office des Sports des Communes de l'Ouest Rennais.

N° 06.2020.11 - ADMINISTRATION GENERALE – Désignation d'un élu « Responsable Energie » - Agence Locale de l'Energie et du Climat.

Après délibération, le conseil municipal désigne Mme BALIN Delphine, élu Responsable Energie, pour représenter la commune à l'ALEC – Agence Locale de l'Énergie et du Climat.

N° 06.2020.12 - ADMINISTRATION GENERALE – Désignation d'un représentant – Comice agricole du canton de Montfort sur Meu

Après délibération, le conseil municipal désigne M. GUILLOUX André pour représenter la commune au Comice Agricole du canton de Montfort-sur-Meu.

N° 06.2020.13 - ADMINISTRATION GENERALE – Désignation d'un délégué au CNAS - Comité National d'Actions Sociales.

Après délibération, le conseil municipal désigne Mme TOQUÉ Florence pour représenter la commune au CNAS – Comité National d'Actions Sociales.

N° 06.2020.14 - ADMINISTRATION GENERALE – Désignation de deux représentants à l'assemblée générale de l'Agence France Locale.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- de désigner Mme GALIC Sylvie, en sa qualité de maire, en tant que représentant titulaire de la commune de LE VERGER, et M GUILLOUX André, en sa qualité de 1^{er} adjoint, en tant que représentant suppléant de la commune de LE VERGER, à l'Assemblée générale de l'Agence France Locale - Société Territoriale ;
- d'autoriser le représentant titulaire de la commune de LE VERGER ainsi désigné à accepter toutes autres fonctions qui pourraient leur être confiées dans le cadre de la représentation au sein de l'Agence France Locale (Conseil d'Administration, présidence, vice-présidence, membres titulaires ou suppléants des éventuelles commissions d'appel d'offres, Conseil de Surveillance, Conseil d'orientation, etc.), dans la mesure où ces fonctions ne sont pas incompatibles avec leurs attributions ;
- d'autoriser le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

N° 06.2020.15 - ADMINISTRATION GENERALE – Désignation d'un représentant aux assemblées générales et l'assemblée spéciale de SPLA Territoires Publics

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal désigne Mme GALIC Sylvie :

- pour assurer la représentation de la commune au sein des assemblées générales de la SPLA Territoires Publics ;
- pour assurer la représentation de la commune au sein de l'assemblée spéciale et l'autoriser à accepter toute fonction qui pourrait lui être confiée, notamment celle de représentant de cette assemblée au Conseil d'administration de la SPLA ou celle de censeur.

N° 06.2020.16 - ADMINISTRATION GENERALE – Proposition des commissaires titulaires et suppléants à la commission communale des impôts directs

Sur proposition de Mme le Maire, les membres du conseil municipal proposent les personnes suivantes en tant que commissaires titulaires et suppléants à la commission communale des impôts directs.

N° 06.2020.17 - ADMINISTRATION GENERALE – Proposition des commissaires titulaires et suppléants à la commission intercommunale des impôts directs

Sur proposition de Mme le Maire, les membres du conseil municipal proposent les personnes suivantes en tant que commissaires titulaires et suppléants à la commission intercommunale des impôts directs.

- M. FOUGERAY Robert
- Mme BOUCARD Brigitte
- Mme LEPAGE Sonia

N° 06.2020.18 - ADMINISTRATION GENERALE – Conseil d’administration du C.C.A.S – Détermination du nombre de membres

Après délibération et à l’unanimité, le conseil municipal décide de porter le nombre de membres du conseil d’administration du CCAS comme suit :

- 6 membres élus
- 6 membres extérieurs.

N° 06.2020.19 - ADMINISTRATION GENERALE – Conseil d’administration du C.C.A.S – Election des membres du C.C.A.S.

Après délibération et à l’unanimité, le conseil municipal désigne les élus suivants : Mme TOQUÉ Florence, M. BOURVEN Thierry, Mme DELCAMBRE Delphine, Mme FABRE Valérie, Mme MARTIN Nolwenn et M. NOZAY Antoine.

N° 06.2020.20 – FINANCES – Indemnité de fonction du Maire et des adjoints

Après délibération, à l’unanimité et sur proposition de Madame le Maire, le conseil municipal décide de fixer pour l’exercice effectif des fonctions de maire, d’adjoints et de conseiller délégué dans la limite de l’enveloppe budgétaire constituée par le montant des indemnités maximales susceptibles d’être allouées aux titulaires de mandats locaux, aux taux suivants :

Pour la période du 25 mai 2020 au 12 juin 2020 :

Maire : 43 % de l’indice brut terminal de la fonction publique
Adjoints : 16,5 % de l’indice brut terminal de la fonction publique
Adjoints : 10,5 % de l’indice brut terminal de la fonction publique
Conseiller délégué : 6 % de l’indice brut terminal de la fonction publique

A compter du 13 juin 2020 :

Maire : 43 % de l’indice brut terminal de la fonction publique
Adjoints : 16,5 % de l’indice brut terminal de la fonction publique
Conseiller délégué : 16,5 % de l’indice brut terminal de la fonction publique

N° 06.2020.21 – FINANCES – Affectation du résultat 2019

Après délibération et à l’unanimité, le conseil municipal décide d’affecter le résultat de l’exercice 2019 comme suit :

1°) – Excédent d’investissement :

- Inscrire au chapitre 001 « solde d’exécution de la section d’investissement » en recettes d’investissement la somme de 249 353,10 €

2°) – Excédent de fonctionnement :

- Inscrire au 002 « Excédent reporté » pour 171 874,08 €

N° 06.2020.22 – FINANCES – Vote des taux d’imposition 2020

Après délibération et à l’unanimité, le conseil municipal décide d’approuver la proposition suivante :

	Taux 2020	Variation du taux
Taxe foncière sur les propriétés bâties	22,91 %	Néant
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	76,74 %	Néant

N° 06.2020.23 – FINANCES – Subventions et participations 2020

Après délibération et à l’unanimité, les membres du Conseil Municipal approuvent le nouveau tableau des subventions et participations 2020.

N° 06.2020.24 – FINANCES – Budget primitif 2020 du budget principal

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal adopte le budget primitif 2020 du budget principal.

N° 06.2020.25 – FINANCES – Subvention au CCAS

Après délibération et à l'unanimité, les membres du conseil municipal adoptent la proposition suivante :

- valider le versement de la subvention versée au CCAS pour un montant maximum au budget primitif et devant être justifiée par le tableau des résultats de fin d'année.

N° 06.2020.26 – FINANCES – Conditions de versement de la subvention 2020 à l'École Sainte Bernadette

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal accepte de verser la subvention 2020 à l'École Sainte Bernadette en trois fois.

N° 06.2020.27 – FINANCES – Mise en place d'un service de paiement en ligne

Après délibération et à l'unanimité, les membres du conseil municipal décident :

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.1611-5-1,

Vu le décret 2018-689 du 1^{er} août 2018,

Vu le décret 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu l'arrêté du 22 décembre 2009 modifié,

Vu les conditions et le formulaire d'adhésion proposés par la DGFIP,

Considérant que l'offre de paiement PayFIP proposée par la DGFIP permet un paiement simple, rapide et accessible par carte bancaire grâce au service TiPi « Titre payable par internet » mais aussi par prélèvement SEPA unique,

- de mettre en place l'offre de paiement PayFIP/TiPi proposée par la DGFIP, via le site sécurisé de la DGFIP
- d'autoriser Mme le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

N° 06.2020.28 – FINANCES – Devenir du Skate-Parc

Mme le Maire informe les membres du conseil municipal qu'il est nécessaire de penser à l'avenir du skate-Parc.

Vu le caractère initial temporaire de l'installation du skate-parc sur le site de la Cassière,

Vu le fait que le skate-parc génère des nuisances sonores,

Vu que la possibilité de son insonorisation soit trop coûteuse au regard de la baisse du bruit produite

Vu qu'il n'obéit plus aux normes de sécurité en cas de déplacement,

Après délibération et à l'unanimité, les membres du conseil municipal décident :

- la vente et le démontage du skate-parc par la société 3R Factory
- que l'argent de la vente soit destiné à financer un projet à destination des jeunes
- d'autoriser Mme Le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

N° 06.2020.29 – Information au Conseil Municipal au titre de la délégation du Conseil Municipal au Maire suivant l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Le Conseil Municipal prend acte des décisions prises par Madame le Maire pour la période du 24 février 2020 au 25 juin 2020

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h40

Fait à LE VERGER, le 30 juin 2020

Le Maire,
Sylvie GALIC